



COMMUNIQUE DE PRESSE

CARMAT lance une levée de fonds d'un montant d'environ 10 M€ bénéficiant d'engagements de souscription à hauteur de 7 M€

- Levée de fonds composée d'une offre réservée à destination d'investisseurs spécialisés et d'une offre au public destinée à des investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid
- Prix d'émission des actions nouvelles de 0,77 euro par action
- Clôture de l'Offre PrimaryBid le 30 janvier 2025 à 23h et de l'Offre Réservée le 31 janvier 2025 avant l'ouverture des marchés sous réserve d'une clôture anticipée
- Horizon de financement étendu à mi-mai 2025 post-levée de fonds
- Besoin de financement résiduel à horizon de 12 mois, post-levée de fonds, estimé dans une fourche de 30 à 35 M€

Paris, le 30 janvier 2025 – 17h45 (CET)

CARMAT (FR0010907956, ALCAR, éligible PEA-PME), concepteur et développeur du cœur artificiel total le plus avancé au monde (la « **Société** » ou « **CARMAT** »), visant à offrir une alternative thérapeutique aux malades souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, annonce aujourd'hui le lancement d'une levée de fonds d'environ 10 millions d'euros via l'émission d'actions nouvelles à un prix fixe de 0,77 euro par action s'adressant aux investisseurs spécialisés tels que définis ci-dessous et aux investisseurs particuliers (via la plateforme PrimaryBid) (la « **Levée de Fonds** »).

Stéphane Piat, Directeur général de CARMAT, déclare : « *Nous lançons aujourd'hui avec le soutien fort et renouvelé de nos deux principaux actionnaires, Lohas (Pierre Bastid) et Sante Holdings, une augmentation de capital, alors que notre cœur artificiel Aeson® s'impose progressivement comme une réelle solution pour les patients souffrant d'insuffisance cardiaque avancée à travers l'Europe, et que nos perspectives commerciales sont très positives pour 2025 et au-delà.*

Avec 42 implantations d'Aeson® réalisées en 2024 dans cinq pays européens dont la France, et un chiffre d'affaires de 7 M€, multiplié par 2,5 par rapport à 2023, nous démontrons qu'Aeson® répond à un réel besoin exprimé par les médecins, et offre une alternative unique aux patients souffrant d'insuffisance cardiaque avancée.

Aujourd'hui, 60 hôpitaux européens sont formés à l'utilisation d'Aeson® dans 17 pays, et près de la moitié d'entre eux ont déjà franchi le pas d'une première implantation. La présence lors du 1^{er} « Aeson® European User Meeting » organisé fin 2024, de plus de 100 experts dans le domaine de la cardiologie, est le reflet d'une adhésion croissante de la communauté médicale à Aeson®, dont nous ressentons d'ores et déjà les effets en ce début d'année, et dont nous pensons qu'elle va se traduire par un fort développement de nos ventes. Nous abordons par conséquent 2025, avec beaucoup de confiance quant à notre ambition d'au moins doubler nos ventes par rapport à 2024, et ceci d'autant plus que plusieurs

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AFRIQUE DU SUD, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

publications dans des revues scientifiques de renom devraient venir dès le premier trimestre, apporter la preuve clinique des performances d'Aeson®.

Ces résultats opérationnels et commerciaux positifs suscitent également l'intérêt de nouveaux investisseurs, et nous poursuivons donc également des discussions avec plusieurs acteurs financiers qui pourraient s'engager à nos côtés, de manière significative et dans la durée. Si ces discussions aboutissent, nous pourrions alors bénéficier d'un accompagnement financier important, de nature à accroître de manière significative notre visibilité et nos capacités financières. Nous serions ainsi idéalement positionnés pour poursuivre sereinement nos objectifs stratégiques et notre marche vers la rentabilité.

L'augmentation de capital lancée aujourd'hui va nous permettre dans l'immédiat de renforcer notre trésorerie et de poursuivre notre trajectoire de croissance, tout en poursuivant nos efforts afin de sécuriser d'autres financements de plus long-terme. Nous sommes ravis, à ce moment crucial de notre histoire, de pouvoir ouvrir cette levée aux investisseurs professionnels, mais aussi aux investisseurs particuliers, dont le soutien ne s'est jamais démenti. »

Levée de Fonds d'environ 10 M€ et poursuite de l'exploration active de financements significatifs additionnels

Avant la Levée de Fonds, les ressources financières certaines dont dispose la Société lui permettent de financer ses activités jusqu'à février 2025. Selon son business plan actuel, la Société estime ses besoins financiers sur les 12 prochains mois dans une fourchette de 40 à 45 M€.

La Levée de Fonds a pour objet principal de renforcer les capitaux propres de CARMAT et de financer ses activités et son développement à court terme. Le produit net de la Levée de Fonds, si cette dernière est réalisée à 100%, permettra à CARMAT de poursuivre ses opérations jusqu'à mi-mai 2025, en particulier le développement de ses ventes en Europe ainsi que la poursuite de l'étude clinique EFICAS en France.

Post-Levée de Fonds, la Société devra sécuriser entre 30 et 35 M€ supplémentaires, pour financer l'ensemble de ses activités à horizon 12 mois.

Dans ce contexte, la Société continue d'explorer activement toutes les options de financements additionnels et mène en particulier des discussions avec différents acteurs financiers susceptibles d'accompagner CARMAT sur le long terme.

Il est toutefois précisé qu'il n'y a, à ce jour, aucune garantie que celles-ci conduisent in-fine à un accompagnement financier de la Société, quel qu'en soit le montant, ni même que celles-ci puissent se concrétiser avant le terme de l'horizon financier de la Société.

Avancées récentes et perspectives

Avancées récentes¹

En 2024, CARMAT a réalisé des progrès significatifs, illustrant la montée en puissance de sa thérapie et la confiance croissante de la communauté médicale envers le cœur artificiel Aeson®. La Société a réalisé 42 implantations du cœur Aeson®, portant à plus de 90 le nombre total de patients traités depuis le début des implantations. Cette dynamique commerciale s'est traduite par un chiffre d'affaires de 7 M€, 2,5 fois supérieur à celui de 2023. Parallèlement, CARMAT a réduit son cash-burn² de plus de 20%, à moins de 3,8 M€ par mois sur l'exercice 2024, reflet d'une gestion extrêmement rigoureuse, qu'elle entend poursuivre.

Sur le plan opérationnel, 60 hôpitaux³ sont formés à l'utilisation du cœur Aeson®. Parmi ces centres, 43% ont réalisé au moins une implantation et 6 hôpitaux ont ancré Aeson® dans leur parcours thérapeutique, en ayant effectué 4 implantations ou plus. Ces chiffres confirment l'adhésion des centres

¹ Données au 31 décembre 2024.

² Consommation de trésorerie relative à l'exploitation et aux investissements.

³ Dont 10 centres hospitaliers participant à l'étude EFICAS en France : AP-HP GHU Pitié Salpêtrière, Hôpital Européen Georges Pompidou, CHU de Rennes, CHU de Strasbourg, Hospices Civils de Lyon, CHRU de Lille, Hôpital Marie-Lannelongue, CHU de Montpellier, CHU de Nantes et CHU de Dijon.

hospitaliers à la thérapie, observée également durant le 1^{er} « Aeson® European User Meeting » du mois de novembre 2024, durant lequel 100% des 41 centres présents ont exprimé leur intention de réaliser au moins une implantation en 2025, et 70% d'entre eux d'en réaliser plusieurs.

Par ailleurs, 70% des inclusions prévues dans le cadre de l'étude EFICAS menée en France (soit 36 implantations sur 52 visées), étaient réalisées à fin 2024. 10 hôpitaux français participent à cette étude, qui est notamment clé à la fois pour accélérer le déploiement de la thérapie en Europe, et pour soutenir son remboursement. Parmi les 10 centres participants, 2 ont déjà réalisé chacun 7 implantations d'Aeson®. Le rythme de recrutement observé permet d'anticiper la finalisation des recrutements dans l'étude au premier semestre 2025, pour en publier les résultats préliminaires⁴ en fin d'année 2025.

L'ensemble de ces avancées témoigne de l'intérêt croissant de la communauté médicale pour Aeson®, soutenu par les résultats cliniques substantiels, représentant une durée cumulée de près de 40 ans de support-patient⁵.

Des étapes fortement créatrices de valeur attendues en 2025

Comme annoncé dans son communiqué de presse du 8 janvier 2025⁶, la Société anticipe en 2025 des étapes dont elle estime qu'elles sont fortement créatrices de valeur, parmi lesquelles :

- au premier trimestre 2025 : 2 publications significatives dans des journaux scientifiques de premier plan, l'une relative aux patients placés sous « ECLS⁷ » préalablement à l'implantation d'Aeson®, et la seconde relative aux patients souffrant d'hypertension pulmonaire ayant bénéficié d'Aeson® ;
- au premier semestre 2025 : finalisation des recrutements dans le cadre de l'étude EFICAS (52 patients) ;
- au second semestre 2025 :
 - o initiation d'une étude clinique dédiée aux patients non éligibles à une transplantation cardiaque, en vue de l'obtention à terme de l'indication de « thérapie de destination »⁸ ;
 - o finalisation de l'étude EFS (seconde cohorte de patients) aux Etats-Unis ;
- en fin d'année 2025 : publication des résultats de l'étude EFICAS⁹, et
- un doublement des ventes par rapport à 2024, ainsi qu'une poursuite de la réduction du « cash-burn »¹⁰.

Compte tenu de la dynamique observée au mois de janvier 2025, la Société confirme être à ce stade en bonne voie pour atteindre l'ensemble de ses objectifs opérationnels et commerciaux, dont son objectif de doublement des ventes.

Modalités de la Levée de Fonds

La Levée de Fonds sera réalisée en deux volets distincts mais concomitants :

- une offre par voie d'émission d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des personnes physiques, sociétés ou fonds d'investissement français ou étrangers investissant à titre habituel, ou ayant investi plus de 1M€ au cours des 36 mois précédant l'émission considérée, dans le secteur des sciences de la vie ou des technologies (conformément à la 6^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte de la Société en date du 30

⁴ Résultats sur 52 patients. Le critère principal de l'étude est un support sous Aeson® à 6 mois ou une transplantation dans un délai de 6 mois, sans accident vasculaire cérébral invalidant.

⁵ Durée totale durant laquelle des patients ont été sous support d'Aeson® depuis le début des implantations humaines en 2013.

⁶ Le communiqué de presse du 8 janvier 2025 ainsi que l'enregistrement du webinar de 8 janvier 2025 sont disponibles sur le site internet de CARMAT.

⁷ ECLS ou ECMO : Oxygénation du sang par circulation extracorporelle.

⁸ Indication de Thérapie de Destination (« DT ») : indication qui permettrait au patient de rester de manière durable sous support du cœur artificiel Aeson®, sans transplantation cardiaque ultérieure.

⁹ Sous réserve de la finalisation des recrutements avant la fin du premier semestre 2025.

¹⁰ Consommation de trésorerie liée aux activités d'exploitation et d'investissements.

décembre 2024 (l' « **Assemblée** »), sur le fondement de l'article L. 225-138 du code de commerce (l' « **Offre Réservee** ») ; et

- une offre au public en France d'actions nouvelles destinée aux investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid, qui s'effectuera selon une allocation proportionnelle aux demandes dans la limite du montant alloué à cette offre au public, avec une réduction des allocations en cas de demandes excédentaires le cas échéant, sur le fondement de l'article L. 225-136 du Code de commerce (conformément à la 2^{ème} résolution de l'Assemblée) (l' « **Offre PrimaryBid** »).

Le montant de la Levée de Fonds dépendra exclusivement des ordres reçus pour chacun des volets précités sans possibilité de réallocation des montants attribués de l'un vers l'autre. Il est précisé que l'Offre PrimaryBid destinée aux investisseurs particuliers est accessoire par rapport à l'Offre Réservee et qu'elle sera plafonnée au moins élevé des montants entre (i) 6.174.718 euros (prime d'émission incluse), compte tenu de l'offre PrimaryBid réalisée en mai 2024, et (ii) 20% du montant de la Levée de Fonds. En tout état de cause, l'Offre PrimaryBid ne sera pas réalisée si l'augmentation de capital dans le cadre de l'Offre Réservee n'est pas réalisée.

Le prix par action de l'Offre Réservee sera égal à 0,77 € (représentant une décote de 29,1% par rapport au cours de clôture de l'action CARMAT du 29 janvier 2025, soit 1,086 €, et une décote de 29,7% par rapport à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes de l'action CARMAT des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission (soit les séances des 23, 24, 27, 28 et 29 janvier 2025), soit 1,09456 €). Le prix de souscription des actions nouvelles dans le cadre de l'Offre PrimaryBid sera égal au prix des actions nouvelles offertes dans le cadre de l'Offre Réservee.

Le nombre final d'actions à émettre sera décidé par le directeur général de la Société, en vertu et dans les limites des subdélégations de compétence conférées par le conseil d'administration de la Société à la date du présent communiqué, étant précisé que le nombre maximum d'actions nouvelles pouvant être émises dans le cadre de la Levée de Fonds est de 250 millions, conformément aux résolutions de l'Assemblée. Le nombre définitif d'actions à émettre fera l'objet d'un communiqué de presse ultérieur.

La procédure de construction accélérée du livre d'ordres dans le cadre de l'Offre Réservee sera initiée immédiatement et devrait se clore avant l'ouverture des marchés demain, sous réserve de toute clôture anticipée. L'Offre PrimaryBid débute immédiatement et devrait se clôturer à 23 heures (heure de Paris) aujourd'hui, sous réserve de toute clôture anticipée. La Société annoncera les résultats de la Levée de Fonds dès que possible après la clôture du livre d'ordres, par voie de communiqué de presse.

L'Offre Réservee sera proposée aux investisseurs institutionnels en France et hors de France, à l'exception des Etats-Unis, de l'Afrique du Sud, du Canada, de l'Australie et du Japon, ces investisseurs devant entrer la catégorie d'investisseurs spécialisés visée à la 6^{ème} résolution susmentionnée.

Les actionnaires existants Lohas SARL/Les Bastidons (family offices de M. Pierre Bastid) et Santé Holdings SRL (family office du Dr. Antonino Ligresti), détenant respectivement 13,9% et 13,8% du capital avant la Levée de Fonds, se sont engagés à souscrire pour un montant de 3,5 M€ chacun, dans le cadre de l'Offre Réservee. Les engagements de souscription reçus par la Société, décrits ci-dessus, représentent ainsi un montant global de 7 M€.

Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® Paris devraient intervenir le 4 février 2025. Les actions nouvelles seront de même catégorie et fongibles avec les actions existantes, porteront tous les droits attachés aux actions, et seront admises aux négociations sur le système multilatéral de négociation d'Euronext Growth® Paris sous le même code ISIN FR0010907956.

Bank Degroof Petercam SA/NV et Invest Securities agissent en qualité de coordinateurs globaux - chefs de file et teneurs de livre associés dans le cadre de l'Offre Réservee (ensemble, les « **Agents de Placement** »). L'Offre Réservee a fait l'objet d'un contrat de placement conclu ce jour entre la Société et les Agents de Placement.

Dans le cadre de l'Offre PrimaryBid, les investisseurs pourront uniquement souscrire via les partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site PrimaryBid (www.PrimaryBid.fr). L'Offre PrimaryBid fait l'objet d'une lettre d'engagement conclue entre la Société et PrimaryBid et ne fait pas l'objet d'un contrat de placement. Pour plus de détails, veuillez consulter le site PrimaryBid à l'adresse www.PrimaryBid.fr.

La Levée de Fonds ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité, présentés au chapitre 2 du document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2024 sous le numéro D. 24-0374, tel que mis à jour par un amendement au document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'AMF le 17 septembre 2024 sous le numéro D. 24-0374-A01 (ensemble le « Document d'Enregistrement Universel 2023 »), dont des exemplaires sont disponibles sans frais auprès de CARMAT (36, avenue de l'Europe – Immeuble l'Étendard – Energy III – 78140 Vélizy-Villacoublay), ainsi que sur les sites Internet de Carmat (www.carmatsa.com/fr/) et de l'AMF (www.amf-france.org).

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à la Levée de Fonds : (i) le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre de la Levée de Fonds, (ii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement, (iii) des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société, (iv) les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative découlant notamment d'augmentations de capital futures rendues nécessaires par les besoins de financement de la Société, mais également de l'équitization¹¹ de l'emprunt contracté par CARMAT auprès de la Banque Européenne d'Investissement (la « **BEI** ») et de la ligne de financement conclue avec Vester Finance¹², (v) les titres n'ayant pas vocation à être cotés sur un marché réglementé, les investisseurs ne bénéficieront pas des garanties associées aux marchés réglementés.

Dans le cadre de la Levée de Fonds, la Société a pris un engagement d'abstention prenant effet à compter de la date de signature du contrat de placement conclu entre la Société et les Agents de Placement ce jour et expirant 30 jours après le règlement-livraison de l'Offre Réservée, sous réserve d'exceptions usuelles et de l'émission par la Société d'actions au titre de l'« *équitization* » de l'emprunt accordé par la BEI et de la ligne de financement conclue avec Vester Finance, permettant ainsi pour cette dernière d'éventuellement y recourir pendant la période d'abstention précitée.

Il est précisé qu'aucun engagement de conservation n'a été demandé ni aux actionnaires existants de la Société ni aux investisseurs s'étant engagés à souscrire à l'Offre Réservée.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, ou une offre au public.

A propos de CARMAT

CARMAT est une société Medtech française qui conçoit, produit et commercialise le cœur artificiel Aeson®. La société ambitionne de faire d'Aeson® la première alternative à la transplantation cardiaque et apporter ainsi une solution thérapeutique aux patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, confrontés au manque notoire de greffons humains disponibles. Premier cœur artificiel physiologique au monde à être à la fois hautement hémocompatible, pulsatile et auto-régulé, Aeson® pourrait sauver chaque année des milliers de patients en attente d'une greffe cardiaque. Le dispositif offre aux patients qualité de vie et mobilité grâce au système d'alimentation externe ergonomique et portable, relié en permanence à la prothèse implantée. Aeson® est commercialement disponible dans l'indication de « pont à la transplantation » dans l'Union-Européenne et dans les autres pays qui reconnaissent le marquage CE. Aeson® est également actuellement évalué dans le cadre d'un essai clinique de faisabilité aux Etats-Unis. Fondée en 2008, CARMAT est implantée en région parisienne avec son siège social de Vélizy-Villacoublay et un site de production à Bois-d'Arcy. La Société s'appuie sur les talents d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 200 personnes hautement spécialisées. Elle est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (Mnémo : ALCAR / ISIN : FR0010907956).

¹¹ Pour plus de précisions sur cette équitization, se reporter au [communiqué de presse publié par la Société le 13 juin 2024](#) ainsi qu'à la section 3.1.7 du document d'enregistrement universel 2023 de CARMAT.

¹² Pour plus de précisions sur cette ligne de financement, se reporter au communiqué de presse publié par la Société le 5 juillet 2024

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AFRIQUE DU SUD, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.carmatsa.com et suivez nous sur [LinkedIn](https://www.linkedin.com).

CARMAT
Stéphane Piat
Directeur général

Pascale d'Arbonneau
Directeur général adjoint &
Directeur financier
Tél. : 01 39 45 64 50
contact@carmatsas.com

Alize RP
Relations presse

Caroline Carmagnol

Tél. : 06 64 18 99 59
carmat@alizerp.com



NewCap
Communication financière
et relations investisseurs

Dusan Oresansky
Jérémy Digel
Tél. : 01 44 71 94 92
carmat@newcap.eu

Libellé : **CARMAT**
ISIN : **FR0010907956**
Mnémonique : **ALCAR**

Avertissement

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura aucune vente d'actions dans un état ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet état ou de cette juridiction.

La distribution de ce document peut, dans certaines juridictions, être limitée par les législations locales. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et de les respecter.

Ce communiqué de presse est une publicité et non un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel que modifié, le "**Règlement Prospectus**"). Toute décision d'achat d'actions doit être prise uniquement sur la base des informations publiquement disponibles sur la Société.

En France, l'offre des actions CARMAT décrite ci-dessous sera effectuée dans le cadre (i) de deux augmentations de capital réservées à plusieurs catégories de bénéficiaires, en conformité avec l'article L. 225-138 du code de commerce et les dispositions réglementaires applicables et (ii) d'une offre au public en France, principalement destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid. En application des dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** ») et des articles 1(4) et 3 du Règlement Prospectus, l'offre des actions CARMAT ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus approuvé par l'AMF.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par CARMAT d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni et (i) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **Financial Promotion Order** ») ou (ii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « **Personnes Habilitées** »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions CARMAT aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), étant précisé que les actions CARMAT n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et CARMAT n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions CARMAT aux Etats-Unis.

MIFID II Gouvernance des produits/marché cible : aux seules fins des exigences de l'article 9.8 de la directive déléguée (UE) 2017/593 relative au processus d'approbation des produits, l'évaluation du marché cible en ce qui concerne les actions de CARMAT a conduit à la conclusion, en ce qui concerne le critère du type de clients seulement, que : (i) le type de clients auxquels les actions sont destinées est celui des contreparties éligibles et des clients professionnels et des clients de détail, chacun tel que défini dans

*NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AFRIQUE
DU SUD, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON*

la directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ; et (ii) tous les canaux de distribution des actions de CARMAT aux contreparties éligibles et aux clients professionnels et aux clients de détail sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les actions de CARMAT (un « **distributeur** ») devrait prendre en considération l'évaluation du type de clients ; toutefois, un distributeur soumis à MiFID II est responsable de la réalisation de sa propre évaluation du marché cible en ce qui concerne les actions de CARMAT et de la détermination des canaux de distribution appropriés.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Toute décision de souscrire ou d'acheter des actions CARMAT doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques disponibles concernant CARMAT. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Bank Degroof Petercam SA/NV et de Invest Securities et n'ont été vérifiées indépendamment ni par Bank Degroof Petercam SA/NV ni par Invest Securities.